

Changement de prénom



[Accueil particuliers](#) > [Papiers - Citoyenneté - Élections](#) > [Changement d'état civil](#) > [Changement de prénom](#)

Fiche pratique

Changement de prénom

Vérifié le 14/04/2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vous souhaitez changer de prénom ? Nous vous indiquons les règles à connaître sur le changement de prénom et les étapes à suivre pour faire la demande.

Tout replier



Tout déplier



Vérifier quel changement de prénom est possible



Vous pouvez demander à changer de prénom.

Vous pouvez aussi demander :

- L'ajout d'un prénom
- La suppression d'un prénom
- La modification de l'ordre de vos prénoms

La demande de changement de prénom doit avoir un intérêt légitime.

Exemples :

- Votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice
- Les autres personnes (parents, frères, sœurs, employeurs, collègues) vous appellent par un prénom autre que votre prénom d'origine

La demande de changement de prénom ne doit pas être contraire à l'intérêt de l'enfant ou aux droits d'autres personnes à voir protéger leur nom de famille.

⊕ À savoir

la demande de changement de prénom peut se faire séparément ou en même temps qu'une autre démarche. Par exemple, acquisition de la nationalité française ([francisation du prénom](#)), [changement de l'indication du sexe sur les actes d'état civil](#), [rectification d'une erreur substantielle sur un acte d'état civil](#).

Vérifier qui doit faire la demande de changement de prénom



- Majeur
- Mineur

Vous faites la demande pour vous même.

Depuis le 1er juillet 2022, un majeur sous tutelle peut demander à changer de prénom sans être représenté par son tuteur.

La demande doit être faite par le [représentant légal](#) de l'enfant.

Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord est nécessaire.

En cas [d'exercice conjoint de l'autorité parentale](#), la demande de changement de prénom doit être faite par les 2 parents, représentants légaux de l'enfant.

Si les parents [sont séparés et en désaccord](#), le parent qui veut demander la changement de prénom doit saisir le juge aux affaires familiales.

Se renseigner sur le prix de la demande de changement de prénom



La démarche est gratuite.

Faire la demande de changement de prénom



- Majeur
- Mineur

Vous devez constituer un dossier avec le formulaire de demande et des justificatifs.

Formulaire

Remplissez le formulaire [cerfa n°16233](#).

Justificatifs de l'identité et de la résidence


- [Copie intégrale originale de votre acte de naissance](#), datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité. Vous devez présenter l'original.
- Copie d'un justificatif de domicile récent.

Éléments concernant l'intérêt de la demande

Selon votre situation, vous pouvez fournir les documents suivants (des copies suffisent) :

- Enfance ou scolarité
- Vie professionnelle
- Vie administrative
- Vie personnelle (famille, amis, loisirs)

Vous pouvez également joindre des certificats médicaux indiquant les difficultés que vous rencontrez à cause de votre prénom.

 À noter

cette liste est indicative. Selon votre situation, vous pouvez fournir d'autres documents.

Actes de l'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de prénom

Selon votre situation, vous devez fournir les copies intégrales originales des actes suivants :

- Acte de mariage
- Acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de Pacs
- Acte de naissance de chacun de vos enfants

Une copie de votre [livret de famille](#) peut être demandée.

Vous devez constituer un dossier avec le formulaire de demande et des justificatifs.

Formulaire

Remplissez le formulaire [cerfa n°16234](#).

Le [représentant légal](#) (ou les représentants légaux) du mineur doit (doivent) signer le formulaire.

Le formulaire contient une rubrique concernant le consentement du mineur de plus de 13 ans au changement de son prénom. Le mineur de plus de 13 ans doit signer le formulaire.

Justificatifs de l'identité du représentant légal du mineur

- Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal (ou des représentants légaux) de l'enfant. Vous devez présenter l'original (ou les originaux).
- Si nécessaire, preuve que vous êtes le représentant légal du mineur (copie de la déclaration d'exercice conjoint de l'autorité parentale, décision judiciaire d'adoption simple, décision judiciaire statuant sur l'autorité parentale, copie intégrale de l'acte de décès d'un parent, délibération du conseil de famille, décision des services du département...)

Justificatifs de la résidence du représentant légal du mineur

Vous devez fournir un justificatif de domicile récent.

Si vous êtes hébergé par une autre personne, vous devez fournir un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge + [attestation sur l'honneur](#) de la personne qui vous héberge certifiant l'hébergement.

Justificatifs de l'identité du mineur

- [Copie intégrale originale de l'acte de naissance](#) de l'enfant, datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité. Vous devez présenter l'original.

Éléments concernant l'intérêt de la demande

Selon la situation de l'enfant, vous pouvez fournir les documents suivants. Des copies suffisent.

- Enfance ou scolarité
- Vie personnelle (famille, amis, loisirs)

Vous pouvez également joindre des certificats médicaux établissant les difficultés que l'enfant rencontre à cause de son prénom.

À noter

cette liste est indicative. Selon votre situation, vous pouvez fournir d'autres documents.

Actes de l'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de prénom

- Acte de naissance de l'enfant

Une copie de votre [livret de famille](#) peut être demandée.

Savoir quels sont les justificatifs d'identité à fournir si vous n'avez pas la nationalité française

Vous devez fournir les justificatifs d'identité suivants :

- Copie intégrale originale de votre acte de naissance étranger
- Certificat de coutume indiquant les règles de votre pays concernant le prénom et le changement de prénom. Il est préférable de fournir l'original.

⚠ Attention :

Votre demande de changement de prénom ne peut pas être examinée si vous avez uniquement la nationalité d'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Turquie. Toutefois, votre demande est [recevable](#) si vous avez également la nationalité française (double nationalité) ou si vous êtes réfugié, apatride, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ([Ofpra](#)).

Déposer la demande de changement de prénom



- Vous vivez en France
- Vous vivez à l'étranger
- Vous êtes français

Vous devez déposer la demande et les justificatifs à la mairie de votre lieu de résidence ou à la mairie de votre lieu de naissance.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



Un récépissé de dépôt de la demande vous est remis.

- Vous êtes étranger

Vous devez déposer la demande et les justificatifs à la mairie de votre lieu de résidence.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



Un récépissé de dépôt de la demande vous est remis.

- ● ☑ Vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (Ofpra)

Vous devez déposer la demande et les justificatifs à la mairie de votre lieu de résidence.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



Un récépissé de dépôt de la demande vous est remis.

Vous devez déposer la demande et les justificatifs auprès du poste consulaire compétent.

Consultez le site des consulats et de l'ambassade du pays où vous vivez pour connaître votre circonscription.

Où s'adresser ?

[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#)



Un récépissé de dépôt de la demande vous est remis.

Si la demande est acceptée, conserver 1 copie et modifier les papiers d'identité



Vous recevez une copie de la décision concernant votre changement de prénom.

Vos actes de l'état civil sont mis à jour.

Une fois l'acte de naissance mis à jour, vous pouvez modifier vos titres d'identité ([carte d'identité](#), [passeport](#)).

Si la demande de changement de prénom est refusée, faire un éventuel recours



Si [l'officier de l'état civil](#) estime que votre demande de changement de prénom n'a pas d'intérêt légitime, il doit saisir le [procureur de la République](#).

L'officier de l'état civil doit vous informer qu'il a saisi le procureur de la République.

Le procureur de la République peut accepter ou refuser votre demande de changement de prénom.

La décision vous est [notifiée](#).

En cas de décision de refus, vous pouvez faire un recours auprès du [juge aux affaires familiales](#).

L'avocat est obligatoire. C'est lui qui se charge de la démarche.

Textes de référence



- [Loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#) 

- [Code civil : articles 60 à 61-4](#) 


Changement de prénom et de nom

- [Code de procédure civile : articles 1055-1 à 1055-4](#) 

Procédure de changement de prénom

- [Circulaire du 3 juin 2022 de présentation des dispositions de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#) 

- [Circulaire du 17 février 2017 de présentation de l'article 56, I de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle \(pdf - 2.4 MB\)](#) 

- [Circulaire du 10 mai 2017 relative à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle : changement de prénom et modification de la mention du sexe à l'état civil \(pdf - 177.2 KB\)](#) 

Services en ligne et formulaires



- [Demande de changement de prénom](#)

Formulaire

- [Demande de changement de prénom d'un enfant mineur](#)

Formulaire

Questions ? Réponses !

- [Peut-on franciser son nom et son prénom en devenant Français ?](#)

Et aussi

- [Actes d'état civil](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

- [Changement d'état civil](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

- [Nom et prénom](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

- [Choix du prénom de l'enfant](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

- [Changement de la mention du sexe dans les actes de l'état civil](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

- [Mise à jour du livret de famille](#)

Papiers - Citoyenneté - Élections

Pour en savoir plus

- [Circulaire du 17 février 2017 : formulaires de demande de changement de prénom](#) 

Ministère chargé de la justice

© [Direction de l'information légale et administrative](#)

Contact

Service affaires générales

-

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 46 15 08 60](#)
- [Nous écrire](#)